

## Comité d'Entreprise du 20 décembre 2018

### Prime « Macron »

Devant le CE La Mondiale, André RENAUDIN s'était engagé à verser cette prime à l'ensemble du groupe. Il l'a confirmé devant le CE AG2R Réunica pour donner suite à la demande de l'intersyndicale. Nous ne savons pas encore quel en sera le montant et les élus CFDT demandent un engagement pour que l'enveloppe de cette prime n'impacte pas celle dédiée à la prochaine NAO, ce que confirme André RENAUDIN : « nous jouerons le jeu » dit-il.



### Point sur le secrétariat général

Une information est portée à la connaissance du CE rattachant la Direction Conformité et Ethique des Affaires directement au Secrétariat général. Ce rattachement doit permettre de renforcer les liens avec la Direction juridique et fiscale, principal partenaire de celle-ci.

### Projet de rapprochement avec Matmut

Le rapprochement AG2R LA MONDIALE et MATMUT est effectif depuis ce 1<sup>er</sup> janvier. Le nouveau groupe réunit 16 000 salariés et 4 grandes structures employeurs.

Les délégués généraux des deux groupes étaient présents au Comité d'Entreprise Ag2r-Réunica de décembre pour présenter l'organigramme du comité de direction générale composé de 18 personnes issues des deux groupes. La nouvelle organisation pilotera depuis son Comex et un Comité de Direction Métiers répartis sur trois pôles, la retraite complémentaire et l'IARD qui seront totalement autonomes. Le secrétariat général, l'audit, la distribution, l'épargne, la DSI, l'organisation, la communication et la finance forment un périmètre dit « rapproché » et enfin un périmètre dit « coordonné » qui concerne la RH, les moyens généraux, le digital, le marketing, l'immobilier d'exploitation ainsi que la santé et prévoyance.

Les marques seront conservées, AG2R LA MONDIALE, MATMUT, Via Santé, etc...

Les élus CFDT font remarquer que l'ACPR qui a donné son accord au rapprochement pointe la complexité de la structure du futur groupe et la présence de dirigeants dans différentes entités.

La direction confirme que l'organisation d'un grand groupe est complexe mais pas compliquée et affirme son intention de devenir un groupe d'assurances complet.

Les élus CFDT font remarquer que les premiers rapprochements d'équipes concerneront les agences commerciales et que certaines assisteront à un rapprochement plus compliqué entre AG2R LA MONDIALE, MATMUT et OCIANE.

Les directeurs généraux souhaitent voir les rapprochements se faire en toute intelligence. Il y aura dans le futur des fermetures de certaines agences et mise en commun des équipes mais il est encore trop tôt pour aborder ce sujet.

Les élus CFDT font remarquer que sur le projet de transformation de la distribution la MATMUT est absente et qu'en dehors de la question « où va-t-on travailler et dans quelle agence » la vraie question porte sur les produits que l'on vendra.

Enfin, les élus CFDT questionnent sur la course à la croissance du groupe. On entend parler d'autres rapprochements avec les mutuelles MEDICIS, MUTUELLE GENERALE sans oublier KLESIA mais où allons-nous et quel est l'objectif ? Toutes ces transformations sont très ambitieuses mais allons-nous y mettre les moyens nécessaires ? Pour la direction, la limite à grossir c'est l'indigestion et jusqu'ici nous n'avons pas atteint cette limite selon elle. Les moyens ne sont pas que financiers même si la recherche du groupe est d'augmenter nos fonds propres et notre marge de solvabilité.

Sous peu, il y aura une nouvelle signature mail pour les collaborateurs « @ag2rlamondialematmut » et les avantages tarifaires du personnel MATMUT seront proposés à tous.

## Transformation de la distribution : si près... si loin...

La direction revient comme chaque mois depuis maintenant un an devant les élus pour présenter les avancées du projet qui sera soumis à consultation en février ou mars 2019.

Au menu ce mois-ci, 141 pages pour présenter les organisations régionales cibles et les principes des systèmes de rémunération

A noter, que l'expertise demandée par le CE va enfin pouvoir se lancer mais sera-t-elle prête pour permettre aux élus de rendre un avis en toute connaissance de cause en mars 2019 ?

Rien n'est moins sûr quand on voit les interrogations et les vides qui émaillent encore le projet. La direction tente toujours d'argumenter mais sa pédagogie n'est pas toujours adaptée à ce vaste et complexe projet.

Côté organisation, les choses sont à peine plus claires : si les documents remis aux élus laissent entrevoir un rayon de lumière sur le cadre général de l'organisation cible, ils n'apportent volontairement aucune information sur la constitution des équipes et nous donnent la sensation désagréable que la direction manipule des pions sur un échiquier plus qu'elle ne s'adresse à des êtres humains.

Au fur et à mesure des échanges nous constatons cependant que la sectorisation retenue sera très proche de celle en vigueur actuellement sur le MDPRO et amènera des collaborateurs du MDE à être mutualisés sur plusieurs secteurs commerciaux, avec à la clef l'apparition de problématiques de temps de déplacement, de mesure de la performance, de répartition de l'activité, de liens hiérarchiques qui n'existent pas dans l'organisation actuelle.

La rationalisation des agences verrait la fermeture d'une quinzaine de sites et autant de déménagements. Des impacts RH seront certainement conséquents mais difficilement mesurables en l'état, comme l'a souligné la CFDT. Pire, à ce stade, les collaborateurs concernés se posent la question de savoir comment ils vont travailler... et la direction n'est pas capable d'y répondre ! Seule réponse arrachée par la CFDT, les assistants, assistants technico et technico MDE n'interviendront qu'en appui du MDE.

Côté rémunération, les managers issus du MDE/MDP pourraient rester sur le modèle actuel, mais seront incités grâce à une garantie calendaire annuelle de salaire à abandonner le système des challenges et à opter pour un modèle cible avec un fixe « réévalué » et une part variable plus « motivante ».

Mais attention, ce modèle qui sera imposé à tout nouveau manager et qui comme l'a rappelé la CFDT nécessitera un passage devant les IRP n'autorisera aucun retour en arrière !

La CFDT a réclamé que les collaborateurs du MDE et du MDP qui subiront des modifications de leur environnement bénéficient d'un système d'amortissement comparable.

## Point sur la direction de la communication et internet

Les élus CFDT font remarquer à cette direction qu'elle avait argumenté il y a quelques mois de l'utilité et de la nécessité d'être rattachée à la Direction du digital, vu les projets structurants dans ce domaine. Aujourd'hui, cette même direction nous démontre tout autre chose. La communication doit être rattachée à la Direction Générale même si les enjeux en lien avec le digital restent forts...

Suite au déploiement de Déclics, les élus CFDT constatent qu'aujourd'hui c'est aux salariés d'aller chercher l'information. Ils doivent également le faire pour les outils numériques qui sont déployés ainsi que pour les formations. Les élus CFDT ont rappelé leurs nombreuses interventions en Commission Emploi-Formation portant sur les temps dédiés à la recherche des informations et des formations portant sur le digital. La DRH répond que l'accord GPEC intégrera un volet digital et un outil permettant de répondre à cette problématique en rendant autonomes les collaborateurs.

Pour les élus CFDT, force est de constater que les moyens pour acculturer le personnel à la digitalisation ne sont pas au rendez-vous et qu'aujourd'hui il existe déjà de grosses différences dans l'appropriation du digital par les salariés.

La DRH doit renforcer l'accompagnement pour réduire les décalages existants.

## Point sur le programme digital

Le budget 2019 du programme digital qui vient d'être voté par les administrateurs est de 34 millions d'euros.

Ce qu'il manque aux élus CFDT c'est d'étudier les effets du digital sur les conditions de travail, la modification de l'organisation du travail, sur la modification du mode managérial, etc...

Pourtant ces sujets sont primordiaux pour le CE et également pour le CHSCT.

Outre le risque d'accroissement de la fracture numérique, la DRH précise qu'en effet, les impacts sont et seront très importants.

### Info CE :

Les remboursements sur facture 2018 sont à saisir avant la fin janvier 2019.



[cfdt-ag2r.com](http://cfdt-ag2r.com)